

# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
197<sup>e</sup> année  
17 juin 2021  
n° 21 / 7910<sup>e</sup>  
pages 1129 à 1176

## CHRONIQUE / Cassation

Deux leçons du droit naturel classique  
pour le contrôle de conventionnalité *in concreto*

> François Chénéde

1142

## ÉDITORIAL

1129 Boxeuse, idéaliste, tatouée et notaire, *Rémy Cabrillac*

## ACTUALITÉS

- 1132 Testament (validité): rédaction dans une langue non comprise par le testateur
- 1134 Syndic (désignation): sanction de l'obligation de mise en concurrence
- 1134 Secret professionnel (médecins): protection de l'enfance
- 1135 Traitement automatisé de données (fraude): dissimulation volontaire de modifications
- 1136 Droits de la défense (droit de se taire): notification après des débats liminaires
- 1138 Comité social et économique (établissement distinct): critère de l'autonomie de gestion

## POINT DE VUE

1140 Le droit commun de la responsabilité civile comme fondement résiduel et subversif à la réparation des atteintes subies dans le cadre professionnel, *Vincent Rivollier*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1152 **Panorama** : Droit du travail, *Stéphane Vernac et Ylias Ferkane*
- 1164 **Notes** : Le paradoxe du menteur, note sous Cass., ass. plén., 2 avr. 2021, *Bernard Haftel*
- 1171 Règlement CE 261/2004: la grève d'un syndicat de pilotes n'est pas une circonstance extraordinaire, note sous CJUE 23 mars 2021, *Laurent Siguoirt*

## ENTRETIEN

1176 Marie-Laure Moquet-Anger  
L'obligation vaccinale devant la Cour européenne des droits de l'homme

DALLOZ



Version numérique incluse\*



322121



9 782993 221211

# Recueil Daloz

31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.daloz.fr - recueil@daloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
RENAUD LEFEBVRE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>re</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUTBAL

Secrétariat de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@daloz.fr

Relations clients : Wilfried RENÉ, Responsable

Tél. : 01 40 92 36 64

Service publicité : Sandrine TOUTON MICHEL

Tél. : 01 40 92 20 24 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 770 € HT (786,17 € TTC)

Étranger : 836 € HT

Prix au numéro : 34,71 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2021

## Éditions Daloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal  
Taux de fibres recyclées : 0 %  
PTot : 0,08 kg/t

## ÉDITORIAL

Rémy Cabrillac

1129

Boxeuse, idéaliste,  
tatouée et notaire



## ACTUALITÉS

1132

### DROIT DES AFFAIRES

#### Consommation

Démarchage (mentions du contrat):  
prix unitaire de chaque élément constitutif,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 3 juin 2021*

1132

### DROIT CIVIL

#### Famille-Personne-Succession

Testament (validité): rédaction dans une langue  
non comprise par le testateur,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 9 juin 2021*

Divorce (homologation de la convention):  
contrôle de la commune intention des époux,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 9 juin 2021*

1133

### DROIT IMMOBILIER

#### Bail

Bail HLM (loyer de solidarité): application de la  
loi du 23 novembre 2018, *Civ. 3<sup>e</sup>, 3 juin 2021*

Bail HLM (loyer de solidarité): personnes vivant  
au foyer, *Civ. 3<sup>e</sup>, 3 juin 2021*

#### Copropriété

Syndic (désignation): sanction de l'obligation  
de mise en concurrence, *Civ. 3<sup>e</sup>, 3 juin 2021*

Division de lots (régime): exclusion des règles  
relatives à l'habitabilité, *Civ. 3<sup>e</sup>, 3 juin 2021*

1134

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Droit pénal

Secret professionnel (médecins): protection de  
l'enfance, *Crim. 8 juin 2021*

Discrimination (avancement): durée d'emploi  
dans une région particulière, *Crim. 8 juin 2021*

Traitement automatisé de données (fraude):  
dissimulation volontaire de modifications,  
*Crim. 8 juin 2021*

#### Procédure pénale

Droits de la défense (droit de se taire):  
notification après des débats liminaires,  
*Cass., ass. plén., 4 juin 2021*

Mandat d'arrêt européen (exécution):  
comparution devant la chambre de  
l'instruction, *Crim. 1<sup>er</sup> juin 2021*

1137

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Droit du travail

Accord collectif (extension): contrôle du champ  
d'application de l'arrêté, *Soc. 9 juin 2021*

Comité social et économique (établissement  
distinct): critère de l'autonomie de gestion,  
*Soc. 9 juin 2021*

Délégué syndical (désignation): application de  
la règle des 10 % des suffrages,  
*Soc. 9 juin 2021*

Clause de non-concurrence (salarié):  
compétence du juge des référés commercial,  
*Com. 9 juin 2021*

Licenciement (nullité): remboursement des  
indemnités de chômage, *Soc. 9 juin 2021*

1139

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Procédure d'appel (fins de non-recevoir):  
compétence du conseiller de la mise en état,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, avis, 3 juin 2021*



1140

Le droit commun de la responsabilité civile comme fondement résiduel et subversif à la réparation des atteintes subies dans le cadre professionnel par Vincent Rivollier



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUE

1142

Deux leçons du droit naturel classique pour le contrôle de conventionnalité *in concreto*  
*Contribution à la réflexion de la Cour de cassation*  
par François Chénéde

### NOTES

1164

Le paradoxe du menteur,  
*note sous Cass., ass. plén., 2 avr. 2021*  
par Bernard Haftel

1171

Règlement CE 261/2004: la grève d'un syndicat de pilotes n'est pas une circonstance extraordinaire,  
*note sous CJUE 23 mars 2021*  
par Laurent Sigoioit

### PANORAMA

1152

Droit du travail  
*septembre 2020 – mars 2021*  
par Stéphane Vernac et Ylias Ferkane



1176

Marie-Laure Moquet-Anger  
L'obligation vaccinale devant la Cour européenne des droits de l'homme

### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur Dalloz-Revues.fr**